



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MAI 2018 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 30 MAI à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 24 mai 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Jean-Jacques CHATELIER, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Jean-François DAL' CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Michel GUERRERO (suppléant), Michel LATAPY, Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Denis REYNE, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Line BARADUC (pouvoir à B. TRENIT), Jean-Claude BERNARD (absent des points 1 à 3), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Hervé GILLE (pouvoir à B. MATEILLE), Corinne LAULAN (absente aux points 1 et 2), Sylvie PORTA (pouvoir à J. DORE).

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

Membres en exercice : 43
Présents au début du Conseil : 35
 dont suppléants : ... 2
Absents au début du Conseil : 8
 pouvoirs : 5

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2018/115	Administration Générale - Services numériques mutualisés de Gironde Numérique : participation des communes	Le Conseil Communautaire approuve la participation de la Communauté de communes aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique pour un montant annuel de 23 063 euros. Il fixe la participation des Communes pour leur part comme indiqué au tableau de répartition joint en annexe de la délibération sur la base d'une participation annuelle de 0,40 € par habitant (base population municipale). Il autorise Monsieur le Président à percevoir ces participations et à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la Communauté de communes, les communes membres qui bénéficieront du service et le Syndicat mixte Gironde numérique.	UNANIMITE
2	2018/116	Administration Générale - Autorisation de signature de l'avenant de prorogation du contrat d'occupation de la salle polyvalente du Lac de Laromet	Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat d'occupation du domaine public avec Monsieur GAUNARD.	UNANIMITE
3	2018/117	Administration Générale - Remboursement des frais de déplacement des élus communautaires	Le Conseil Communautaire autorise le remboursement des frais de déplacement des Conseillers Communautaires non-bénéficiaires d'indemnités de fonction communautaire, dans les conditions énoncées dans la délibération et sur présentation des documents nécessaires. Il indique que les sommes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 65.	POUR : 22 CONTRE : 15 ABSTENTION : 4
4	2018/118	Administration Générale - Autorisation de signature du bail de l'immeuble 6 rue Lamothe - 33410 Cadillac	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le bail de location des locaux qui abriteront les services du PLAJ avec la SAS VILLECOA et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	POUR : 31 CONTRE : 6 ABSTENTION : 5
5	2018/119	Administration Générale - Autorisation de signature - Achat de l'immeuble 6 rue Lamothe - 33410 Cadillac	Le Conseil Communautaire approuve l'acquisition du bien cadastré A 1782 situé au 6 rue Lamothe à CADILLAC au prix de 140 000 € auxquels s'ajouteront les frais et taxes dus au titre de la présente mutation. Il autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'achat de ce bien et à la mise en œuvre de la délibération. Il dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.	POUR : 31 CONTRE : 6 ABSTENTION : 5
6	2018/120	Culture et Vie associative - Tarifs de vente des livres d'occasion du Réseau de Lecture Publique	Le Conseil Communautaire fixe le tarif des documents mis en vente comme suit : - Livres et bandes dessinées : 1 € pièce ; - Revues : 0.50 € les 3 ; Il dit que ces tarifs seront maintenus sur les années suivantes en l'absence d'une délibération contraire du Conseil Communautaire. Il autorise Monsieur	UNANIMITE

			le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette délibération et à en percevoir les produits. Il dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.	
7	2018/121	Marchés Publics - Autorisation de signature du marché « Fourniture de repas à destination des bénéficiaires du portage de repas à domicile »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le marché de « Fourniture de repas à destination des bénéficiaires du portage de repas à domicile », offre de base plus prestation supplémentaire éventuelle (PSE), ainsi que toutes les pièces afférentes avec la société ANSAMBLE SAS pour une quantité estimée de 50 000 repas, pour un montant annuel estimatif de 237 000 € HT.	UNANIMITE
8	2018/122	Ressources Humaines - Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique, maintien du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	Le Conseil Communautaire fixe à trois (3), le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal les représentants suppléants). Il décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ainsi que le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.	UNANIMITE
9	2018/123	Ressources humaines - Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), maintien du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	Le Conseil Communautaire fixe à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants). Il décide le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Il décide le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.	UNANIMITE
10	2018/124	Tourisme - Autorisation de signature de la convention de partenariat et de gouvernance entre VNF et la Communauté de communes Convergence Garonne	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de gouvernance avec Voies Navigables de France (VNF) annexée à la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
11	2018/125	Tourisme - Demande de subventions pour la réhabilitation du ponton de Portets	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt 2018 relatif aux équipements structurants auprès du Groupement d'Action Local Sud Gironde, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour les travaux relatifs à la réhabilitation du ponton de Portets à destination des bateaux promenades et des plaisanciers, sur la base du plan de financement indiqué dans la délibération.	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2
12	2018/126	Tourisme - Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour levée par la Communauté de communes	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer avec le Département de la Gironde la convention annexée à la délibération pour le recouvrement et la réversion au département de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour levée par la Communauté de communes Convergence Garonne.	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> Liste des DIA Convention d'assistance juridique avec Me Boissy : 8 000 € par an pour une durée de 3 ans. Attribution du marché d'alignement post-fusion des compétences et préparation des travaux de la CLECT à ECOTERRITORIAL pour un montant de 14 430 € 		
Questions diverses		<ul style="list-style-type: none"> Un appel à candidature va être réalisé pour intégrer les communes de Cardan et d'Escoussans dans les commissions de la Communauté de communes ainsi que tout autre élu qui le souhaite. La composition de la CLECT va être modifiée pour intégrer des représentants des communes de Cardan et d'Escoussans et pour remplacer un élu démissionnaire de la commune de Loupiac. Monsieur TRENIT demande si la Communauté de communes va reprendre la gestion des chemins de randonnée pour lesquels le Département ne sera plus compétent et s'il continuera à les subventionner. Monsieur le Président lui a répondu qu'il n'y avait pas abandon de l'intégralité des chemins mais réévaluation du périmètre. Il faut attendre ce travail pour savoir quel chemin sera repris par la Communauté de communes. Monsieur MORENO ajoute qu'il y aura bien un subventionnement du Département. En revanche, il appliquera une gestion différenciée : l'entretien se sera pas le même qu'auparavant. 		

A Podensac, le 06 juin 2018,

Le Président,
Bernard MATEILLE

